



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Alerte sur la commercialisation massive de produits de dégagement en outre-mer

Question écrite n° 12978

Texte de la question

M. Olivier Serva alerte Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la commercialisation massive des produits dits de « dégagement » dans les territoires d'outre-mer. Essentiellement composés de rebuts de l'industrie agroalimentaire Europe - à titre d'exemple les carcasses, cous, dos ou ailes de volaille en boucherie - , ces aliments sont massivement exportés et écoulés sur les étals ultramarins. Toutefois, le recours à ces produits soulève, à juste titre, de vives inquiétudes. Premièrement, la piètre qualité de ces denrées, combinée à l'absence de garanties suffisantes en matière de traçabilité et de transparence expose inévitablement les populations ultramarines à des risques sanitaires colossaux. Alors même que ces territoires sont d'ores et déjà asphyxiés par le contexte de la vie chère, les populations n'ont souvent d'autres choix que de se replier sur ces vivres de faible qualité et à bas coût, accentuant ainsi davantage le caractère alarmant de la situation sanitaire sur place. Parce que la santé des citoyens n'est jamais une variable d'ajustement, il importe de faire preuve de vigilance vis-à-vis de toute pratique la mettant sérieusement en péril. Deuxièmement, sur le plan économique, la mise en circulation abondante et généralisée des produits de dégagement exacerbe une distorsion de concurrence, fragilisant les filières agricoles locales qui, à cette heure, subissent de plein fouet les crises successives et la précarité, outre qu'elle entrave les efforts visant à atteindre une quelconque souveraineté alimentaire. Plus encore, les acteurs locaux soumis au respect de normes strictes sont incapables de rivaliser avec les prix de ces produits de dégagement et ressortent affaiblis de cette concurrence agressive et dévastatrice pour l'économie locale. Pour ces raisons, il l'interroge sur les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de garantir un contrôle rigoureux de la qualité et de la traçabilité de ces produits dans l'outre-mer, tout en soutenant les filières locales.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Serva](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12978

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2026](#), page 1372